



Compte-rendu détaillé du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2024

Présents : Marine Astruch , Lionel Campo, Guillaume Ponsard, Myriam Sabatier, Claude Salmon, Philippe Verley

Excusés : Évelyne Chotard (procuration à Myriam Sabatier)

Secrétaire de séance : Philippe Verley

La séance est ouverte à 20h30, le quorum est atteint. Rappel de l'ordre du jour par Mme le Maire.

Approbation du CR du Conseil Municipal du 09 avril 2024

Le compte rendu détaillé du conseil municipal du 09 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

Rénovation du four et du puits communaux

Pour la réhabilitation du petit patrimoine communal, la Commune est accompagnée par Madame Gobin, maître d'oeuvre et architecte.

Les travaux seront exécutés en 1 seule tranche comprenant 2 phases : la restauration du puits-lavoir et la restauration du four à pain. L'opération est décomposée en 3 lots : maçonnerie/ Couverture et charpente/ Ferronnerie. Les travaux devraient débuter au début de l'automne.

La Commune a lancé une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte. 2 entreprises (Fabre/ MCR) ont répondu à la lettre de consultation et une seule (MCR) s'est positionnée sur les 3 lots.

Mme Gobin a rédigé un rapport d'analyse des offres et selon les critères de sélection (prix et valeur technique). L'entreprise MCR arrive en première position et propose une offre de prix et un mémoire technique cohérent. Son offre d'un montant de 65986,60 euros HT (79183,92 euros TTC) est inférieure à l'estimation du maître d'oeuvre.

Après examen des propositions et discussion sur le rapport de Mme Gobin, Mme le maire soumet le choix de l'entreprise au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et des représentés le choix de l'entreprise MCR pour les travaux de rénovation du four et du puits.

Choix d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé pour le chantier de rénovation du four et du puits communaux

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du four et du puits, et en terme de sécurité et protection de la santé, la Commune doit faire appel à un coordonnateur pour le chantier de rénovation du four et du puits communaux.

Le maître d'œuvre du chantier, Mme Gobin, a suggéré de solliciter les services de la SAS Lesueur Meunier Coordination. Mme le maire a contacté Hérault Ingénierie pour conseil

Mme le mairie demande l'autorisation du conseil municipal de passer convention avec la SAS Lesueur Meunier comme coordonnateur sécurité et protection de la santé dans le cadre du chantier de rénovation du four et du puits communaux.

Le conseil municipal approuve ce choix à l'unanimité des présents et des représentés.

Approbation du plan d'aménagement du Crès

Mme le maire présente la plan définitif des travaux d'effacement des réseaux secs du Crès, après envoi par Hérault Énergie de la version définitive. Les travaux sont programmés pour l'automne.

Le Conseil municipal approuve le plan d'aménagement à l'unanimité des présents et des représentés.

Vérification des Points d'eau d'incendie (PEI)

Mme le maire présente au Conseil Municipal le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes publiques pour la vérification des points d'eau d' incendie entre la Communauté de Communes du GPSL et les Communes pour la période 2025-2027.

La création de ce groupement de commandes a été acté en commission Mutualisation.

Le conseil municipal approuve et autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive au groupement de commandes relatif à la vérification des PEI, à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses

Tenue des bureaux de vote le 30 juin et le 07 juillet : Les membres du conseil municipal se répartissent les créneaux horaires. Toute personne inscrite sur les listes électorales peut participer à la tenue du bureau de vote.

Garantie décennale sur le système de climatisation du bâtiment de la mairie : L'expert mandaté par l'assurance de l'entreprise qui a réalisé les travaux est venu en mairie et a sollicité l'avis d'un chauffagiste. L'entreprise le Froid Cigalois a diagnostiqué des malfaçons. L'évacuation du bureau du secrétariat n'est pas conforme et celle du bureau du maire n'est pas raccordée. L'évacuation du bloc du hall d'entrée ne respecte pas les pentes. La mairie va demander des devis pour les réparations.

Mme le maire a demandé un devis pour contrat de maintenance au chauffagiste qui est intervenu pour l'expertise. Montant 516 euros TTC pour l'entretien annuel. Le conseil municipal donne l'autorisation à l'unanimité des présents et des représentés à Mme le maire pour passer contrat avec l'entreprise Le Froid Cigalois.

Défibrillateurs : Le technicien de l'entreprise Schiller est intervenu le mercredi 19 juin 2024. Le défibrillateur est en bon état de fonctionnement, mais le boîtier doit être changé.

Cache conteneurs : dans le cadre d'une expérimentation, la CCGPSL va doter la commune de cache conteneurs pour l'ensemble des points de collecte, à partir du mois de septembre.

Fête du 14 juillet : La mairie organisera un apéritif/grillade le samedi 13 juillet à partir de 20h.

La séance est levée à 22h25.